

Transport scolaire 2024-2025

Élèves du préscolaire 4 ans

MESSAGE AUX PARENTS

MODALITÉS POUR LA RENTRÉE

Avis d'embarquement

Dès le **16 août**, les parents inscrits pourront consulter les coordonnées personnalisées de transport de leur enfant via le **Mozaïkportail**. Le numéro d'autobus, l'heure ainsi que l'endroit d'embarquement et de débarquement de votre enfant y seront indiqués.

Pour vous inscrire au **Mozaïkportail**, communiquez en août avec le secrétariat de l'école.

L'avis d'embarquement **sera remis à la rencontre de parents**, qui a lieu, pour la plupart, à la fin août.

Une cocarde plastifiée sera remise par l'école pour y insérer cet avis. Par mesure de sécurité, comme l'élève doit toujours avoir en sa possession son avis d'embarquement, attachez-le à son sac d'école !

Transport des élèves inscrits au service de garde

Les élèves inscrits à temps plein au service de garde n'ont pas accès au transport scolaire. Ils n'y ont pas accès de façon aléatoire. À des fins de sécurité, les billets remis à l'enseignant ou au conducteur, les appels des parents le matin même, etc., sont refusés.

Les élèves inscrits 1 à 3 jours/semaine peuvent avoir accès au transport scolaire, et ce, conditionnellement à ce que **ces journées soient fixes** (ex. : mardi, mercredi, jeudi = service de garde / lundi et vendredi = autobus).

Pour plus d'informations, rendez-vous au : www.csscdr.gouv.qc.ca/transport-scolaire/

La sécurité de votre enfant – IMPORTANT

Par mesure de sécurité, **il doit toujours y avoir quelqu'un pour accueillir votre enfant au débarquement**. De plus, il est recommandé de choisir la même adresse à l'aller et au retour de l'école, et ce, 5 jours/semaine.

Lors du départ, l'élève doit toujours être prêt et à l'extérieur quelques minutes à l'avance, même par mauvais temps.

Les élèves du préscolaire ne sont pas autorisés à prendre l'autobus avec leur frère ou sœur de niveau primaire pour se rendre au service de garde.

Transport à une 2^e adresse : 118 \$

Le Service du transport reconnaît une seule adresse pour l'organisation des parcours. Le transport d'un élève à une 2^e adresse (garde partagée, gardienne ou autre) vous sera facturé.

Remplir le formulaire de transport complémentaire directement en ligne **avant le 30 juin** en suivant ce lien : <https://csscdr.gouv.qc.ca/transport-scolaire/formulaires/>

☞ **Le traitement des demandes débutera le 16 septembre.** Si elle est acceptée, une facture vous sera acheminée **par courriel et le transport prendra effet lorsque celle-ci sera acquittée.**

*** Prendre note que ce service est à coût fixe sans considération pour le nombre ou la fréquence d'utilisation et est non remboursable.**

Vous déménagez !

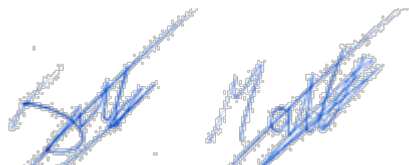
Communiquez la nouvelle adresse directement à l'école de fréquentation **avant le 30 juin 2024.**

Pendant la période de fermeture de l'école, vous pourrez nous informer de tout changement d'adresse en remplissant le formulaire en ligne au :

<https://csscdr.gouv.qc.ca/transport-scolaire/vous-demenagez/> ou en composant le

(819) 379-5989 poste 7223.

Soyez assurés que le Service du transport met tout en œuvre pour la sécurité de votre enfant.



Julien Mailhot, régisseur
Service du transport scolaire
transport@csscdr.gouv.qc.ca